

➤ Délibération 36-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 4 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de la recherche,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation de pouvoir au président de l'Université de Bordeaux pour l'approbation des conventions constitutives de groupement de commandes.

DECIDE que la signature du président de l'Université de Bordeaux confère aux conventions qu'il signe le caractère exécutoire de plein droit.

DECIDE que le président procèdera à un bilan annuel des opérations menées dans le cadre de cette délégation.

Fait à Bordeaux, le 05 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde

